

4. Un lot de terre situé en la sixième concession de la dite paroisse de Sainte-Françoise, en la dite seigneurie des Trois-Pistoles, en les comté et district susdits, de dix-huit perches et dix pieds de front, plus ou moins, sur quarante-deux arpents de profondeur;—sans bâtisses.

5. Un lot de terre situé en la septième concession de la dite paroisse de Sainte-Françoise, en la dite seigneurie des Trois-Pistoles, comté et district susdits, de dix-huit perches et dix pieds de front, plus ou moins, sur quarante-deux arpents de profondeur;—sans bâtisses.

6. Un lot de terre situé en la huitième concession, en la paroisse de Sainte-Françoise, en la seigneurie des Trois-Pistoles, comté et district susdits, de dix-huit perches et dix pieds de front, plus ou moins, sur quarante-deux arpents de profondeur;—sans bâtisses.

Sauf à distraire des dits immeubles en faveur du dit Léonard Rioux, la nue propriété de la moitié indivise des dits immeubles et à la charge en faveur du dit David Rioux, de la rente et pension annuelle et viagère mentionnée au jugement de la Cour Supérieure en date du vingt-deux septembre mil huit cent quatre vingt-un.

Pour être vendus comme suit, savoir: les lots 1 et 2, à la porte de l'église de la paroisse des Trois-Pistoles, MERCREDI le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi; et les lots Nos. 3, 4, 5 et 6, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Françoise, le dit NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

F. A. SIROIS,  
Shérif.

3 Novembre 1881.

## GRANDE RÉDUCTION! VENTE SANS RESERVE!! RABAI EXTRAORDINAIRE!!!

Le soussigné, ayant décidé de faire de grandes améliorations dans son magasin durant l'hiver, profite du temps des affaires d'automne pour offrir son immense fonds de commerce à une réduction considérable, pour ne pas dire sans exemple et qui défie toute compétition.

C'est une occasion favorable pour les messieurs du clergé et les communautés religieuses qui désirent fonder des bibliothèques paroissiales, ou pour faire leur approvisionnement d'hiver. Je viens leur offrir tous les articles nécessaires à une fabrique:

Vins de messe, Cierges, Encens, Registres, Ostenois, Calices, Ciboires, Encensoirs, Barettes, etc., etc., etc. Ainsi que toutes sortes de Bouquets pour autels, Papiers pour fleurs artificielles, Feuilles de toutes sortes, Apprêts pour fleurs.

MM. les marchands et MM. les commissaires d'Écoles sont aussi invités à profiter de ce rabais exceptionnel et à venir faire chez moi leur achat d'automne. Ils trouveront dans ma librairie tout ce qu'ils pourraient trouver dans n'importe quelle maison de commerce du même genre, avec l'assurance de payer à bien meilleur marché, spécialement pour les articles suivants: Classiques français et anglais, Papeterie de toutes sortes, Livres blancs pour la comptabilité, Fournitures de Bureau, Enveloppes, etc.

UN ESCOMPTÉ DE 10 POUR 100

sera accordé en sus de la réduction générale sur tout achat fait au comptant.

J.-A. LANGLAIS, libraire,  
177 rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

## INSTRUMENTS ARATOIRES A VENDRE.

Charrues de différents modèles et de différents prix. Trains auxquels on peut attacher toutes sortes de charrues-cultivateurs et des arrache-patates. Herces circulaires faisant deux fois plus d'ouvrage que les autres.

Herces en fer, en trois et quatre sections. Semoir Vessot, avec herces, rouleau et appareils pour semer la graine de mil.

Cultivateurs à un ou deux chevaux, ainsi que sarclours pour jardins, et leurs accessoires.

Faucheuses, les célèbres "Toronto" de Whiteley. Moissonneuses, "Toronto," de Whiteley, Faneuses, à un cheval.

Barattes, de Blanchard.—Manipulateur mécanique pour travailler le beurre.

Arrache-souche.—Cribles ordinaires.—Cribles pour séparer toutes espèces de grains.

Semoirs à graines de jardin.—Charrettes à foin.—Tombeaux écossais.—Camion de Magasin.—Brouettes.—Houe ou pelle à cheval.—Lavouses de toutes espèces.—Tondeuse.—Presse à foin, etc., etc.

Assortiment complet de pièces extra à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machines.

Catalogues envoyés gratis.

S'adresser à

CHS. T. COTÉ & CIE.,

30, rue St-Paul, et 32 rue St-André, Québec.

## LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DES COMTES DE STANSTEAD ET SHERBROOKE.

Les membres de la susdite Compagnie sont par les présentes notifiés que les taux suivants de cotisation ont été prélevés sur les Billets de dépôt en force aux dates ci-dessous mentionnées, pour couvrir les pertes et les dépenses de l'année finissant le 1er septembre.

15 Septembre 1880	1 par cent
15 Octobre	"
15 Novembre	"
15 Décembre	"
15 Janvier 1881	"
15 Février	"
15 Mars	"
15 Avril	"
15 Mai	"
15 Juin	"
15 Juillet	"
15 Août	"

6½ par cent

Les dites cotisations, formant six et demi d'un entier par cent du montant original du Billet de dépôt (les endos pour concellation déduits), sont par les présentes requises et devront être payées de suite au Bureau de la Compagnie, à Sherbrooke, ou à un agent de la compagnie dûment autorisé.

Par ordre du Bureau,

GEO. ARMITAGE,

Sec. Trésorier.

Sherbrooke, 5 Octobre 1881.

## AUX ACHETEURS.

Pour trouver n'importe quel article à

## BON MARCHÉ

EN FAIT DE

## MARCHANDISES SÈCHES

ALLEZ A LA

## MAISON JACQUES CARTIER

LE

## MAGASIN DU BON MARCHÉ

VOUS SEREZ TOUJOURS SERVIS AVEC UN SEUL PRIX.

H. GAGNON & CIE.,

No. 58, Rue de la Couronne, St-Roch, Québec.